

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-17

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 4

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 17 février 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Philippe à MESTRE Françoise - BOISSET Vincent à SEGOND Eric - LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent à BOISSET André

Secrétaire de séance : BOISSET André

Objet : VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la Commune, dans le cadre de la convention socle qui définit les conditions entre la bibliothèque Départementale et les bibliothèques du territoire (Schéma de Développement de la Lecture Publique 2024-2028) s'engage à mettre en place un règlement intérieur.

Ce règlement définira en particulier les horaires d'ouverture au public, les conditions de prêt et les modalités de remboursement ou de remplacement par l'emprunteur des documents perdus ou rendus abimés.

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le règlement intérieur de la bibliothèque de Freissinières ci-joint à la délibération.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 005-210500583-20250224-202517-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Approuve l'exposé du Maire.
Valide le règlement de la bibliothèque de Freissinières.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.